

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2023



KPMG s.r.l./s.E.N.C.R.L. 150, rue Elgin Bureau 1800 Ottawa ON K2P 2P8 Canada Téléphone 613-212-5764 Télécopieur 613-212-2896

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au conseil d'administration de l'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa (l'« entité »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 mars 2023;
- l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes complémentaires et annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de son exploitation, de l'évolution de l'actif net, et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public s'appliquant aux organismes sans but lucratif du secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui sont pertinentes pour notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations – Retraitement des états financiers

Nous attirons l'attention sur la note 3 des états financiers qui explique que certaines informations comparatives présentées pour l'exercice clos le 31 mars 2022 ont été retraitées.

La note 3 explique la raison du retraitement, ainsi que les ajustements qui ont été effectués pour retraiter certaines informations comparatives.

Notre opinion demeure inchangée à cet égard.



Page 2

Autres points - Retraitement des états financiers

Dans le cadre de notre audit des états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2023, nous avons également effectué l'audit des ajustements qui avaient été appliqués pour retraiter certaines informations comparatives présentées pour l'exercice clos le 31 mars 2022. À notre avis, ces ajustements sont appropriés et ont été correctement appliqués.

Notre opinion demeure inchangée à cet égard.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

• des informations, autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états, incluses dans le rapport annuel de l'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations identifiées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations, autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états, incluses dans le rapport annuel de l'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa, à la date du présent rapport de l'auditeur.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport de l'auditeur.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public s'appliquant aux organismes sans but lucratif du secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.



Page 3

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre,

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
 - Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne:
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Toutefois, des événements ou situations futurs pourraient amener l'entité à cesser son exploitation.



Page 4

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Canada)

KPMG AND SERRERL

Le 29 juin 2023

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 MARS 2023

(en milliers de dollars)

	2023	2022
		(après retraitement –
TOTAL DE L'ACTIF		note 3)
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	59 694 \$	49 439 \$
Débiteurs	3) 0)4 ψ	12 132 ψ
Ministère de la Santé	7 457	11 052
Services aux patients	10 113	8 185
Frais divers	1 275	1 789
Stocks	1 152	1 207
Charges payées d'avance	2 370	2 179
	82 061	73 851
CAPITAL GRANTS RECEIVABLE (Note 3)		
Ministry of Health and Long-Term Care	-	-
IMMOBILISATIONS ET ACTIFS EN LOCATION-ACQUISITION (note 4)	176 656	190 812
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET ACTIFS EN LOCATION-ACQUISITION (note 5)	8 585 185 241	9 913 200 725
	267 302 \$	274 576 \$
PASSIF ET ACTIF NET		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs et charges à payer	54 663 \$	44 169 \$
Créditeurs - Ministère de la Santé	25 512	31 278
Accounts payable - The Ottawa Hospital (Note 15)	1 500	1 500
Tranche à court terme de la dette à long terme (note 9) Tranche à court terme des obligations découlant des contrats de location-acquisition (note 10)	1 500 1 173	1 500 1 143
Tranche à court terme des obligations découlaint des contrais de location-acquisition (note 10)	82 848	78 090
DETTE 1 LONG TERME (1.0)		
DETTE À LONG TERME (note 9)	8 375	9 875
OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION (note 10)	3 739	4 802
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (note 7)	7 020	6 516
OBLIGATION LIÉE À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS (note 11)	912	912
APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS (note 8)	157 538	172 589
MI OKI 5 KEI OKI ES MI EKENI 5 NOK IMINODIEISMITONS (IIOC 6)	177 584	194 694
	260 432	272 784
ACTIF NET		
	/= ·	
Insuffisance non affectée	(5 134)	(8 112)
Investi en immobilisations et en actifs en location-acquisition (note 12)	12 004	9 904
	6 870	1 792
	267 302 \$	274 576 \$

Obligations contractuelles (note 16) Éventualités (note 17)

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

administrateur

ÉTAT DES RÉSULTATS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

(en milliers de dollars)

	Budget		
	(non vérifié)	2023	2022
	,		(après retraitement -
			note 3)
PRODUITS			
Ministère de la Santé			
Allocation globale et Services de programmes prioritaires	120 949 \$	121 572 \$	111 868 \$
Procédures axées sur la qualité (PFQ)	4 031	4 031	3 834
Modèle d'allocation axé sur la santé (MAS)	51 356	51 357	51 357
Financement du plan de fonctionnement postérieur à la construction (PFPC)	18 172	18 172	15 658
Récupérations auprès des Services de programmes prioritaires	(1 757)	(3 597)	(4 708)
Soins cardiaques ponctuels et autres	1 341	8 527	16 477
Autres recouvrements (récupérations)	-	371	(10 812)
Couverture de garde dans les hôpitaux offrant des soins en cardiologie	648	667	648
Autres crédits	326	326	326
	408.066	204 426	104 640
	195 066	201 426	184 648
Services aux patients	16.440	15.205	16.514
Patients hospitalisés	16 440	17 297	16 514
Patients externes	18 750	22 544	21 206
Suppléments aux chambres	960	446	418
Autres produits et recouvrements de fonctionnement	3 510	5 119	3 171
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	15 550	15 668	15 732
	250 276	262 500	241 689
CHARGES			
Salaires et avantages sociaux et services achetés	112 211	111 270	104 124
Rémunération du personnel médical	8 046	8 940	8 447
Fournitures médicales et chirurgicales	51 374	49 095	46 890
Médicaments et gaz médicaux	4 532	3 745	3 757
Fournitures et autres dépenses	26 431	45 471	34 468
Ententes de service (note 15)	23 251	21 136	21 339
Frais d'intérêt	1 100	876	954
Amortissement des immobilisations et des actifs en location-acquisition	20 535	19 672	19 675
Amortissement des immobilisations incorporelles et des actifs en location-acquisition	1 390	1 424	1 035
Créances irrécouvrables	600	626	450
Location d'équipement	748	167	485
•	250 218	262 422	241 624
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	230 216	202 422	241 024
AVANT L'ÉLÉMENT NON RÉCURRENT	58	78	65
Règlement non récurrent du fonds de roulement (note 15)	-	5 000	
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	58 \$	5 078 \$	65 \$

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

(en milliers de dollars)

	Non affecté (Insuffisance)	Investi en immobilisations et en actifs en location- acquisition (note 12)	2023 Total	2022 Total
SOLDE AU DÉDUT DE L'EVEDOUGE				(après retraitement – note 3)
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE, MONTANT DÉCLARÉ PRÉCÉDEMMENT	(8 112) \$	10 816 \$	2 704 \$	2 639 \$
Ajustement à l'adoption de la norme sur l'obligation norme sur l'obligation de mise hors service (note 3)	-	(912)	(912)	(912)
Actifs nets au début de l'exercice après retraitement	(8 112)	9 904	1 792	- 1 727
Excédent des produits sur les charges	5 078	-	5 078	65
Variation nette des investissements en immobilisations et des actifs en location-acquisition (note 12)	(2 100)	2 100	-	-
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	(5 134) \$	12 004 \$	6 870 \$	1 792 \$

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

(en milliers de dollars)

	2023	2022
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES (AFFECTÉS AUX)		
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Excédent des produits sur les charges	5 078 \$	65 \$
Éléments sans incidence sur l'encaisse :		
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	(15 668)	(15 732)
Amortissement des immobilisations et des actifs en location-acquisition	19 672	19 675
Amortissement des immobilisations incorporelles et des actifs en location-acquisition	1 424	1 035
Augmentation nette des avantages sociaux futurs	504	94
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 13)	6 773	17 382
	17 783	22 519
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(5 516)	(3 961)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(96)	(224)
	(5 612)	(4 185)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Apports reportés pour immobilisations reçues (note 8)	617	740
Remboursement des obligations découlant des contrats de location-acquisition	(1 033)	(1 091)
Remboursement de la dette à long terme	(1 500)	(5 773)
	(1 916)	(6 124)
ÉVOLUTION NETTE DE LA TRÉSORERIE		
AU COURS DE L'EXERCICE	10 255	12 210
TRÉSORERIE, AU DÉBUT DE L'EXERCICE	49 439	37 229
TRÉSORERIE, À LA FIN DE L'EXERCICE	59 694 \$	49 439 \$

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2023 (en milliers de dollars)

1. Objectif de l'organisme :

L'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa (l'« Institut ») est constitué sans capital-actions en vertu de la *Loi sur les corporations ontariennes*. Il offre une gamme complète de services de cardiologie, notamment dans les domaines de la prévention primaire et secondaire, de l'établissement de diagnostics et du traitement, de la réadaptation, de la recherche et de l'éducation. Il est le seul fournisseur de services de cardiologie interventionnelle et de chirurgie cardiaque de l'Est de l'Ontario et l'Ouest du Québec. L'Institut concentre ses activités cliniques dans trois grands domaines : la chirurgie à cœur ouvert, la cardiologie interventionnelle et les interventions d'arythmie. À titre d'organisme de bienfaisance enregistré, l'Institut est exonéré d'impôts sur le bénéfice en vertu de l'alinéa 149(1)f) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2. Principales conventions comptables:

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes du secteur public, ce qui comprend les chapitres de la série 4200 applicables aux organismes sans but lucratif du secteur public, et comprennent les principales conventions comptables suivantes :

a) Constatation des produits

En vertu de la *Loi sur l'assurance-santé* et de ses règlements d'application, l'Institut est principalement financé par la province de l'Ontario selon les accords budgétaires établis par le ministère de la Santé (MS) de l'Ontario. Les subventions d'exploitation sont comptabilisées à titre de produits dans la période à laquelle elles se rattachent. Les subventions approuvées mais non reçues à la fin d'une période comptable sont comptabilisées lorsque le montant à recevoir peut être raisonnablement estimé et que sa perception finale est raisonnablement assurée. Lorsqu'une partie de la subvention s'applique à une période ultérieure, elle est reportée et constatée dans cette période subséquente.

L'Institut reçoit du ministère de la Santé de l'Ontario des fonds pour l'exploitation de certains programmes. Le montant final des produits d'exploitation comptabilisés ne peut être déterminé tant que le ministère de la Santé de l'Ontario n'a pas examiné les états financiers et statistiques de l'Institut pour l'année. Tous les rajustements découlant de l'examen du ministère de la Santé de l'Ontario sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils sont effectués.

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

31 mars 2023 (en milliers de dollars)

2. Principales conventions comptables (suite):

a) Constatation des produits (suite)

L'Institut applique la méthode du report pour comptabiliser les apports, qui comprennent les subventions gouvernementales et les dons. Les apports non grevés d'affectations sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir à condition que le montant à recevoir puisse faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception soit raisonnablement assurée. Les apports grevés d'affectations externes sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Lorsqu'une partie d'un apport grevé d'affectations concerne un exercice futur, il est reporté et constaté au cours de l'exercice en question. Les apports affectés à l'acquisition d'immobilisations sont reportés et amortis par imputation aux résultats à un taux correspondant à celui de l'amortissement des immobilisations en question.

Les produits issus des services aux patients, des suppléments aux chambres et des autres produits et recouvrements de fonctionnement sont constatés lorsque les services sont fournis et lorsque la collecte est raisonnablement assurée.

b) Contributions et subventions d'immobilisations à recevoir :

Un apport à recevoir est constaté à titre d'actif lorsque le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception finale est raisonnablement assurée.

Les subventions d'immobilisations à recevoir sont liées aux subventions obtenues pour l'acquisition d'immobilisations ou la réalisation de projets, qui ont été approuvées par le bailleur de fonds et qui sont à recevoir par l'Institut à la fin de l'exercice. Les subventions d'immobilisations à recevoir sont également ajoutées aux apports reportés afférents aux immobilisations et amorties au cours des exercices futurs au même taux que celui d'amortissement des actifs connexes.

c) Apports reçus sous forme de services :

Un nombre important de bénévoles consacrent beaucoup de temps à l'organisme au cours d'une année. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur de ces services rendus, ces derniers ne sont pas constatés dans les états financiers.

d) Stocks:

Les stocks sont évalués au moindre du coût et du coût de remplacement, le coût étant déterminé selon la méthode du coût moyen. Le coût de remplacement est le coût estimatif du réapprovisionnement des stocks aux prix courants du marché.

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

31 mars 2023 (en milliers de dollars)

2. Principales conventions comptables (suite):

e) Instruments financiers:

(i) Mesure des instruments financiers :

L'Institut évalue initialement ses actifs et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf pour certaines opérations ayant des liens de dépendance.

Il mesure ensuite tous ses actifs et ses passifs financiers au coût amorti.

Les actifs financiers évalués au coût amorti et comprennent l'encaisse, les débiteurs et les subventions d'immobilisations à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût amorti se composent des créditeurs et des charges à payer, les créditeurs – ministère de la Santé et de la dette à long terme.

(ii) Dépréciation :

Les actifs financiers mesurés au coût amorti font l'objet d'un test de dépréciation s'il existe des indications de dépréciation. L'Institut détermine si, pendant la période visée, un changement négatif important est venu modifier l'échéancier ou le montant prévu des futurs flux de trésorerie d'actifs financiers. Si tel est le cas, la valeur comptable de l'actif est réduite directement au plus élevé des montants suivants : la valeur actualisée des flux de trésorerie qui devraient être générés par la détention de l'actif et le montant qui pourrait être réalisé en vendant l'actif à la date du bilan. Le montant de la dépréciation est comptabilisé dans les opérations. La perte de valeur comptabilisée antérieurement peut être reprise dans la mesure de l'amélioration, pourvu qu'elle ne soit pas supérieure au montant qui aurait été déclaré à la date de la reprise si la perte de valeur n'avait pas été comptabilisée antérieurement. Le montant de la reprise est comptabilisé dans l'état des opérations.

(iii) Coûts de transaction :

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers évalués ultérieurement au coût amorti viennent rajuster la valeur comptable de l'actif ou du passif financier et sont comptabilisés dans l'état des résultats selon la méthode linéaire.

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

31 mars 2023 (en milliers de dollars)

2. Principales conventions comptables (suite):

f) Immobilisations et actifs découlant de contrats de location-acquisition :

Les immobilisations acquises et les actifs découlant de contrats de location-acquisition sont comptabilisés au coût. Les immobilisations en cours ne sont pas amorties avant l'achèvement du projet et le début de l'exploitation des installations. L'équipement n'est amorti que lorsqu'il est prêt à être utilisé. Les immobilisations acquises par contrat de location-acquisition sont d'abord comptabilisées à la valeur actualisée des paiements de location minimums futurs, puis amorties sur leur durée de vie estimative.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode linéaire sur les périodes suivantes :

Actif	Taux
Bâtiments et améliorations apportées aux bâtiments	20 ans
Équipement de diagnostic et d'exploitation	5 à 15 ans
Infrastructure de réseau	10 à 20 ans

Lorsqu'une immobilisation ne contribue plus à la capacité de l'Institut de fournir des services, sa valeur comptable est ramenée à sa valeur résiduelle, s'il y a lieu. L'excédent de sa valeur comptable nette sur sa valeur résiduelle doit est comptabilisé en charges dans l'état des résultats.

g) Actifs incorporels et actifs découlant de contrats de location-acquisition :

Les actifs incorporels achetés sont comptabilisés au coût et amortis selon la méthode linéaire comme suit :

Actif	Taux
Logiciels	5 ans
Système d'information sur la santé	15 ans

h) Avantages sociaux futurs:

(i) Régime de retraite :

Presque tous les employés de l'Institut sont admissibles au Régime de retraite des hôpitaux de l'Ontario, un régime interentreprises à prestations déterminées. L'Institut considère le Régime comme un régime à cotisations déterminées à des fins comptables puisqu'il n'y a pas suffisamment de renseignements disponibles pour appliquer les normes comptables des régimes de retraite à prestations déterminées. Par conséquent, les cotisations de l'Institut au régime sont comptabilisées en charges selon les normes comptables applicables aux régimes à cotisations déterminées.

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

31 mars 2023 (en milliers de dollars)

2. Principales conventions comptables (suite):

- h) Avantages sociaux futurs (suite):
 - (ii) Prestations complémentaires d'assurance-maladie, soins dentaires et vie :

L'Institut offre des prestations de retraite déterminées et d'autres avantages futurs à presque tous les retraités et employés. Ces avantages futurs comprennent des prestations d'assurance-vie et de soins de santé.

L'Institut comptabilise ses obligations au titre des régimes d'avantages sociaux des employés à mesure que les employés fournissent les services nécessaires pour gagner les avantages sociaux. Le coût des avantages complémentaires de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi acquis par les employés est calculé au moyen de la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et de la meilleure estimation de la direction concernant l'évolution de la croissance des salaires, l'âge de départ à la retraite des employés et les coûts prévus des soins de santé. L'évaluation actuarielle la plus récente a été effectuée au 31 mars 2022. La prochaine évaluation prévue aura lieu le 31 mars 2025.

Les rajustements découlant des modifications apportées au régime, y compris le coût des services passés, sont constatés dans l'exercice au cours duquel les modifications ont lieu. Les gains ou pertes actuariels sont amortis sur la durée de vie moyenne restante prévue des employés actifs.

(iii) Absences rémunérées :

Les absences rémunérées sont comptabilisées par régularisation au fur et à mesure que les employés y ont droit, conformément à la politique de l'Hôpital sur les vacances et les congés de maladie.

i) Trésorerie et équivalents de trésorerie :

L'Institut a pour politique de présenter les soldes bancaires sous forme de trésorerie, y compris les découverts bancaires dont les soldes peuvent fluctuer de positif à découvert.

j) Utilisation d'estimations :

La préparation des présents états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants déclarés de l'actif et du passif, ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges pour l'exercice. Les montants réels pourraient être différents de ces estimations. Ces estimations font l'objet d'un examen annuel et, lorsque des modifications sont nécessaires, elles sont constatées dans les états financiers de la période où elles deviennent connues. Le budget principal des dépenses porte sur les hypothèses qui sous-tendent le calcul du passif au titre des avantages sociaux futurs, la dépréciation des actifs financiers comme la provision pour créances douteuses, la durée de vie utile des immobilisations et le passif couru pour l'incidence prévue des augmentations de salaire liées à l'abrogation du projet de loi 124.

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

31 mars 2023 (en milliers de dollars)

2. Principales conventions comptables (suite):

j) Utilisation d'estimations (suite):

De plus, la mise en œuvre par l'Institut des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations du chapitre NCSP 3280 a exigé que la direction fasse des estimations des coûts de mise hors service prévus, ainsi que du moment où ces coûts seront engagés et de leur durée.

k) Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations :

Une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations est comptabilisée lorsque, à la date des états financiers, tous les critères suivants sont remplis :

- Il existe une obligation juridique qui oblige l'entité à engager des coûts de mise hors service relativement à une immobilisation corporelle;
- L'opération ou l'événement passé à l'origine du passif est survenu;
- Il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés;
- Il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause.

Le passif au titre de l'enlèvement de l'amiante dans plusieurs bâtiments appartenant à l'Institut a été comptabilisé en fonction des estimations de dépenses futures. La comptabilisation du passif a entraîné une augmentation connexe de l'actif net d'ouverture.

Les immobilisations touchées par le passif se rapportant à l'amiante sont entièrement amorties.

3. Mise en œuvre d'une nouvelle norme comptable :

Le 1^{er} avril 2021, l'Institut a adopté la norme comptable canadienne SP 3280, Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Cette nouvelle norme porte sur la comptabilisation des obligations juridiques liées à la mise hors service, par les entités du secteur public, de certaines immobilisations corporelles, comme l'enlèvement de l'amiante dans des bâtiments hors service. La norme a été adoptée selon la méthode rétrospective modifiée à la date d'adoption.

Le 1^{er} avril 2021, l'Institut a comptabilisé une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations pour plusieurs immeubles qu'il possède et qui contiennent de l'amiante. Les bâtiments ont été achetés entre 1976 et 1989, et le passif a été évalué à la date d'achat des bâtiments, lorsque le passif a été pris en charge. La durée de vie utile prévue des immeubles était de 20 ans, et l'estimation n'a pas été modifiée depuis l'achat.

Conformément aux dispositions de cette nouvelle norme, l'Institut a pris en compte les ajustements suivants le 1^{er} avril 2021 et pour l'exercice clos le 31 mars 2022 :

- Un passif total de 912 \$ a été comptabilisé pour l'obligation de mise hors service d'immobilisations.
- Une diminution du surplus accumulé d'ouverture de 912 \$ en raison de la comptabilisation du passif.

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

31 mars 2023 (en milliers de dollars)

4. Immobilisations et actifs découlant de contrats de location-acquisition :

			2023 Valeur	2022 Valeur
	Amo	ortissement	comptable	comptable
	Coût	cumulé	nette	nette
Immobilisations :				
Bâtiments et améliorations				
apportées aux bâtiments	244 310 \$	89 720 \$	154 590 \$	165 771 \$
Équipement de diagnostic et				
d'exploitation	83 392	65 553	17 839	20 161
Infrastructure de réseau	786	471	315	393
Immobilisations en cours	182	_	182	11
	328 670	155 744	172 926	186 336
Actifs découlant de contrats de location-acquisition :				
Équipement d'exploitation	7 460	3 730	3 730	4 476
	336 130 \$	159 474 \$	176 656 \$	190 812 \$

Au 31 mars 2022, le coût et l'amortissement cumulé s'élevaient à 330 614 \$ et 139 802 \$.

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

31 mars 2023 (en milliers de dollars)

5. Immobilisations incorporelles et actifs découlant de contrats de location-acquisition :

	Amo Coût	ortissement cumulé	2023 Valeur comptable nette	2022 Valeur comptable nette
Immobilisations incorporelles :				
Logiciels Système d'information	1 024 \$	947 \$	77 \$	103 \$
sur la santé	10 386	3 325	7 061	8 232
	11 410	4 272	7 138	8 335
Actifs découlant de contrats de location-acquisition : Système d'information				
sur la santé	1 973	526	1 447	1 578
	13 383 \$	4 798 \$	8 585 \$	9 913 \$

Au 31 mars 2022, le coût et l'amortissement cumulé s'élevaient à 13 287 \$ et à 3 374 \$.

6. Prêt bancaire :

L'Institut a également conclu avec la Banque Toronto-Dominion une entente de prêt de découverts d'un montant de 500 \$ aux fins du financement d'une lettre de crédit pour la Ville d'Ottawa liée à la construction d'un nouvel immeuble, dont l'achèvement substantiel a eu lieu en janvier 2020. Ce prêt de fonctionnement est remboursable sur demande, porte intérêt au taux préférentiel moins 0,75 % et est garanti par un accord général de sécurité. Ce prêt de fonctionnement n'a pas été utilisé par l'Institut au 31 mars 2023.

7. Avantages sociaux futurs et régime de retraite :

a) Prestations complémentaires d'assurance-maladie, soins dentaires et vie :

L'Institut offre un régime à prestations déterminées qui offre des prestations complémentaires d'assurance-maladie, soins dentaires et vie à ses employés. Cette protection s'étend jusqu'après la retraite. La dernière évaluation des avantages sociaux futurs a été effectuée le 31 mars 2022. La prochaine évaluation prévue aura lieu le 31 mars 2025.

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

31 mars 2023 (en milliers de dollars)

7. Avantages sociaux futurs et régime de retraite (suite) :

a) Prestations complémentaires d'assurance-maladie, soins dentaires et vie (suite) :

Étant donné que l'Hôpital d'Ottawa gère toutes les fonctions de ressources humaines de l'Institut, les employés de l'Institut se voient offrir les mêmes avantages futurs que ceux offerts aux employés de l'Hôpital et sont inclus dans le calcul global des avantages futurs estimés. La part des avantages sociaux futurs de l'Institut est calculée au moyen de la meilleure estimation de la direction de l'Institut.

Au 31 mars 2022, le passif estimatif extrapolé de l'Institut associé au régime d'avantages sociaux futurs s'établit comme suit :

	2023	2022
Obligation au titre des prestations constituées Pertes actuarielles non amorties	6 634\$ 386	6 070 \$ 446
Passif au titre des avantages sociaux futurs	7 020 \$	6 516 \$

Le régime à prestations déterminées de l'Institut pour les avantages sociaux futurs n'est pas capitalisé, ce qui donne lieu à un déficit égal à l'obligation au titre des prestations constituées.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour évaluer l'obligation au titre des prestations constituées de l'Institut sont les suivantes :

	2023	2022
Taux d'actualisation – obligation au titre des		
prestations constituées	3,89 %	3,89 %
Hausses des frais pour soins dentaires	3,75 %	3,75 %
Hausses des frais pour soins de santé complémentaires	5,75 %	5,75 %
Durée moyenne estimative du reste de la carrière des		
employés	12 ans	12 ans

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

31 mars 2023 (en milliers de dollars)

7. Avantages sociaux futurs et régime de retraite (suite) :

a) Prestations complémentaires d'assurance-maladie, soins dentaires et vie (suite) :

Le passif au titre des avantages sociaux futurs a augmenté de 504 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2023 (augmentation de 94 \$ en 2022). Ce montant est inclus dans les salaires et les charges sociales à l'état des résultats et comprend ce qui suit :

	2023	2022
Solde, début de l'exercice	6 516 \$	6 422 \$
Coût des services rendus	615	318
Frais d'intérêts	246	181
Prestations versées	(281)	(359)
Amortissement des pertes actuarielles	(76)	(46)
	7 020 \$	6 516 \$

b) Régime de retraite de l'Hôpital de l'Ontario :

La quasi-totalité des employés de l'Institut participe au Régime de retraite des hôpitaux de l'Ontario (le « Régime ») qui est un régime de retraite interentreprises à prestations déterminées ouvert à tous les employés admissibles des employeurs membres de l'Association des hôpitaux de l'Ontario. Les cotisations versées par l'Institut au régime au nom de ses employés au cours de l'exercice s'élèvent à 6 340 \$ (6 365 \$ en 2021) et sont incluses à l'état des résultats.

L'écart entre les prévisions actuarielles des réserves et les résultats techniques peut être important. Tout écart doit habituellement être capitalisé par les participants du régime. La plus récente évaluation actuarielle du Régime au 31 décembre 2022 indique que le Régime est entièrement capitalisé.

8. Apports reportés afférents aux immobilisations :

Les apports de capital reportés afférents aux immobilisations comprennent la fraction non amortie des dons et des subventions reçus en vue de l'acquisition d'immobilisations. L'amortissement des apports de capital est comptabilisé à titre de produit à l'état des résultats, à un taux correspondant au taux d'amortissement des immobilisations connexes.

	2023	2022
Solde, début de l'exercice Plus : Apports reçus ou comptabilisés au cours de l'exercice Moins : Apports appliqués pour couvrir les dépenses	172 589 \$ 617	187 581 \$ 740
d'équipement Moins : Amortissement des apports de capital aux produits	(15 668)	(15 732)
	157 538 \$	172 589 \$

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

31 mars 2023 (en milliers de dollars)

9. Dette à long terme :

Le 31 octobre 2019, l'Institut a remboursé sa marge de crédit de fonctionnement au moyen d'un prêt à terme préapprouvé de 15 000 \$, assorti d'un taux d'intérêt établi dans le cadre d'un contrat de SWAP et venant à échéance le 31 octobre 2024, avec une possibilité de renouvellement pour 5 années supplémentaires. Au 31 mars 2023, le contrat SWAP indiquait un gain non réalisé cumulé de 295 \$ (gain de 58 \$ en 2022).

	2023	2022
Prêt à terme – taux d'intérêt fixe établi dans le cadre d'un contrat de SWAP à 2,57 %, majoré d'un écart, et venant à échéance le 31 octobre 2024, payable en versements mensuels de 125 \$	9 875\$	11 375 \$
Tranche de la dette à long terme échéant à court terme	(1 500)	(1 500)
	8 375 \$	9 875 \$

Les paiements en remboursement du principal estimé de la dette à long terme et le solde renouvelable au cours des prochaines années s'établissent comme suit :

	Payable	Renouvelable	Total
2024 2025	1 500 \$ 875	1 500 \$ - \$ 875 7 500	
	2 375 \$	7 500 \$	9 875 \$

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

31 mars 2023 (en milliers de dollars)

10. Obligation découlant de contrats de location-acquisition :

	2023	2022
Contrat de location d'équipement d'imagerie dont la valeur comptable nette est de 3 730 \$ - 5,77 %, arrivant à échéance en avril 2028, payable en versements mensuels de 82 \$, avec option d'achat d'un dollar à l'échéance.	4 312 \$	4 938 \$
Contrat de licence de logiciel pour le système d'information sur la santé dont la valeur comptable nette est de 1 446 \$ - 3,14 % venant à échéance en août 2024, payable en versements mensuels de 36 \$, dont la propriété sera automatiquement		
transférée à l'Institut à la fin du contrat, et ce, sans frais.	600	1 007
	4 912	5 945
Tranche à court terme de l'obligation découlant de contrats de location-acquisition	(1 173)	(1 143)
	3 739 \$	4 802 \$
2024		1 413 \$
2025		1 161
2026		981
2027		981
2028		981
Années suivantes		81
		5 598
Intérêts inclus dans les versements		686
		4 912 \$

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

31 mars 2023 (en milliers de dollars)

11. Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations :

L'Institut possède et exploite des immeubles qui sont présumés contenir de l'amiante, ce qui représente un danger pour la santé lorsque le bâtiment sera démoli et il existe une obligation juridique de l'enlever. À la suite de l'adoption du chapitre SP 3280, Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, l'entité a comptabilisé une obligation de 912 \$ relative à l'enlèvement de l'amiante et à l'entretien postérieur à l'enlèvement dans ces bâtiments, estimée au 1^{er} avril 2022. Les bâtiments avaient une durée de vie utile estimée de 20 ans lorsqu'ils ont été achetés entre 1976 et 1989. Le moment des activités d'entretien postérieures à la fermeture ne peut être estimé à l'heure actuelle de manière raisonnable, de sorte qu'aucune actualisation n'a été appliquée au passif.

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations à la fin de l'exercice sont de 912 \$ (912 \$ en 2022).

12. Investissement en immobilisations et en actifs découlant de contrats de locationacquisition :

Les investissements en immobilisations et en actifs découlant de contrats de location-acquisition sont calculés comme suit :

	2023	2022
Immobilisations et actifs découlant de contrats de		
location-acquisition Immobilisations incorporelles et actifs découlant de contrats	176 656 \$	190 812 \$
de location-acquisition	8 585	9 913
	185 241	200 725
Financé par :		
Apports reportés afférents aux immobilisations (note 8)	157 538	172 589
Dette à long terme (note 9)	9 875	11 375
Obligation découlant de contrats de location-acquisition		
(note 10)	4 912	5 945
Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations (note 11)	912	912
Investissements nets en immobilisations et en actifs découlant		
de contrats de location-acquisition, à la fin de l'exercice	12 004 \$	9 904 \$

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

31 mars 2023 (en milliers de dollars)

12. Investissement en immobilisations et en actifs découlant de contrats de locationacquisition (suite) :

La variation nette des investissements en immobilisations et en actifs découlant de contrats de location-acquisition est calculée comme suit :

	2023	2022
Acquisition d'immobilisations et d'actifs découlant		
de contrats de location-acquisition	5 516 \$	3 961 \$
Produits (acquisition) d'immobilisations incorporelles et		
d'actifs découlant de contrats de location-acquisition	96	224
Montant financé par apports reportés afférents		
aux immobilisations reçues ou à recevoir	(617)	(740)
Montants financés par contrat de location-acquisition :		
Remboursement	1 033	1 091
Montants financés par dette à long-terme et prêt bancaire :		
Remboursement	1 500	5 773
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	15 668	15 732
Amortissement des immobilisations et des actifs découlant de		
contrats de location-acquisition	(19 672)	(19 675)
Amortissement des immobilisations incorporelles	(1 424)	(1 035)
	2 100 \$	5 331 \$

13. Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement :

	2023	2022
Débiteurs	2 181 \$	(2 854)\$
Stocks	Σ 101 ψ 55	(2 03+)ψ 530
Charges payées d'avance	(191)	(1 628)
Créditeurs et charges à payer	10 494	5 715
Créditeurs – Ministère de la Santé	(5 766)	15 619
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement	6 773 \$	17 382 \$

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

31 mars 2023 (en milliers de dollars)

14. Gestion des risques :

L'Institut s'expose à différents risques financiers, y compris des risques de crédit, de taux d'intérêt et de liquidité. Le programme global de gestion des risques de l'Institut est axé sur l'imprévisibilité des marchés financiers et vise à minimiser les répercussions négatives potentielles sur le rendement financier de l'Institut.

a) Risque de crédit :

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit de l'Institut ont trait à ses débiteurs. L'Institut fait crédit à ses patients dans le cours normal de ses activités.

L'Institut est exposé au risque de crédit en cas de non-paiement par les patients pour des services non assurés et des services fournis à des patients non-résidents. Ce risque est commun à l'ensemble des hôpitaux, étant donné qu'ils doivent fournir des soins aux patients, peu importe s'ils sont ou non en mesure de payer.

L'Institut établit des provisions pour créances douteuses tout tenant compte du risque de crédit propre aux patients, à leurs tendances historiques et à leur situation économique. Environ 31 % du total des débiteurs seront recouvrables auprès des assureurs et des patients, 61 % seront recouvrables auprès ministère de la Santé de l'Ontario, 3 % seront recouvrables au titre de la taxe de vente harmonisée à recevoir et 5 % seront recouvrables auprès d'autres organismes. L'Institut considère qu'aucun risque important ne découle de cette situation.

Au 31 mars 2022, les sommes suivantes restaient à recouvrer auprès des patients :

	30 jours	60 jours	90 jours	Plus de 90 jours	2023 Total	2022 Total
Comptes des patients Soldes débiteurs Moins: allocations	3 971 \$ (229)	2 303 \$ (134)	646 \$ (40)	4 298 \$ (702)	11 218 \$ (1 105)	8 789 \$ (604)
Net	3 742 \$	2 169 \$	606 \$	3 596 \$	10 113 \$	8 185 \$

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

31 mars 2023 (en milliers de dollars)

14. Gestion des risques (suite):

b) Risque de marché:

Le risque de marché est le risque que la juste valeur d'un instrument financier ou les flux de trésorerie à être tirés d'un instrument financier fluctuent en raison de facteurs liés aux marchés. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix.

i) Risque de taux d'intérêt :

Il s'agit du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de la variation des taux d'intérêt du marché. L'Institut s'expose à un risque de taux d'intérêt sur ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et variable. Les instruments à taux fixe exposent l'Institut à un risque de juste valeur, tandis que les instruments à taux variable l'exposent à un risque de flux de trésorerie.

Pour gérer son risque de taux d'intérêt, l'Institut a conclu un accord de swap de taux d'intérêt tel que décrit à la note 8. Par conséquent, la dette à long terme de l'Institut porte intérêt à taux fixe et, donc, l'exposition au risque est minime.

Pour ce qui est du prêt bancaire et du solde dû à l'Hôpital qui portent intérêt à des taux variables, l'exposition au risque d'intérêt de l'Institut dépend des variations de la variable sous-jacente. Toutefois, une variation de 1 % de la variable n'aurait pas d'incidence importante sur le résultat net et la situation financière de l'Institut.

ii) Risque de change :

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux de change. L'Institut n'est pas exposé au risque de change découlant de ses instruments financiers.

iii) Autre risque de prix :

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur d'un instrument financier ou les flux de trésorerie à être tirés d'un instrument financier fluctuent en raison de changements dans les marchés (autres que les changements rattachés aux taux de change ou aux taux d'intérêt), que ceux-ci soient causés par des facteurs spécifiques à l'instrument, son émetteur ou d'autres facteurs affectant les instruments similaires sur le marché. L'Institut n'est pas exposé à d'autres risques de prix découlant de ses instruments financiers.

c) Risque de liquidité :

Le risque de liquidité est le risque que l'Institut ne soit pas en mesure de respecter ses obligations financières à leur échéance. L'Institut gère son risque de liquidité en prévoyant les flux de trésorerie liés aux opérations, en anticipant les activités d'investissement et de financement, et en maintenant des facilités de crédit pour s'assurer d'avoir suffisamment de fonds disponibles pour satisfaire à ses besoins financiers actuels et prévisibles.

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

31 mars 2023 (en milliers de dollars)

14. Gestion des risques (suite):

c) Risque de liquidité (suite):

Au 31 mars 2022, les passifs financiers de l'Institut et les dates d'échéance de ces passifs s'établissaient comme suit :

	Jusqu'à 6 mois	Plus de 6 mois et jusqu'à 1 an	Plus de 1 an et 5 ans	5 ans ou plus	2023 Total	2022 Total
Créditeurs et charges						
à payer	46 319 \$	1 794 \$	6 155\$	395 \$	54 663 \$	44 169 \$
Créditeurs – MS	936	14 310	10 167	99	25 512	31 278
Dette à long terme	750	750	6 000	2 375	9 875	11 375
Obligation découlant de contrats de location-						
acquisition	580	593	3 739	_	4 912	5 945
Obligation liée à la mise hors service						
d'immobilisations	_	_	_	912	912	912
	48 585 \$	17 447 \$	26 061 \$	3 781 \$	95 874 \$	93 679 \$

Les risques financiers de l'Institut ont augmenté au cours de l'exercice en raison de la hausse des taux d'intérêt, de l'inflation et des fluctuations du marché. La direction estime que ces risques financiers sont atténués de façon appropriée et ne posent pas de risque important pour les activités de l'Institut. Aucun changement important n'a été apporté aux politiques, aux procédures et aux méthodes utilisées pour gérer ces risques au cours de l'exercice.

15. Opérations avec les apparentés :

Les opérations suivantes s'inscrivent dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange.

a) Hôpital d'Ottawa:

L'Institut a un intérêt économique dans l'Hôpital en raison de la relation qu'il entretient avec lui. L'Institut a conclu des ententes de service avec l'Hôpital dans le cadre desquelles il fournit plusieurs services comme des services de laboratoire, des installations et du soutien administratif. Par conséquent, les services rendus par l'Hôpital sont actuellement essentiels aux activités opérationnelles de l'Institut. L'entente de service est en vigueur jusqu'au 31 mars 2026 et chaque entente de niveau de service est négociée annuellement à la juste valeur marchande par service rendu et en fonction du volume d'activités. Au cours de l'exercice, l'Institut a versé à l'Hôpital des paiements totaux de 21 136 \$ en vertu d'ententes de service (21 339 \$ en 2022).

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

31 mars 2023 (en milliers de dollars)

15. Opérations avec les apparentés (suite) :

a) Hôpital d'Ottawa (suite):

Avant le 1^{er} avril 1999, les actifs, les passifs et les activités de l'Institut étaient comptabilisés comme faisant partie de l'Hôpital d'Ottawa (l'Hôpital). À la création de l'Institut en qu'entité légale distincte le 1^{er} avril 1999, une somme de 5 305 \$ due à l'Hôpital a été comptabilisée dans le cadre du transfert du passif net. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023, l'Hôpital a renoncé aux 5 000 \$ de ce montant initial dû par l'Institut compte tenu du règlement complet et final de ce passif net existant. Ce montant de 5 000 \$ est comptabilisé à titre de règlement non récurrent du fonds de roulement à l'état des résultats.

De plus, le terrain utilisé par l'Institut pour ses locaux est loué par l'Hôpital au gouvernement du Canada. Le terrain est également loué à l'Institut pour un paiement nominal annuel de 1 \$ en vertu d'une entente à long terme expirant le 31 mars 2035, sous réserve des droits de renégociation et de prolongation prévus au bail.

Au 31 mars 2023, l'Institut avait un compte créditeur non garanti payable à l'Hôpital s'élevant à 2 291 \$ (6 323 \$ en 2022) et portant intérêt au taux préférentiel.

b) Fondation de l'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa :

L'Institut a un intérêt économique dans la Fondation de l'Institut de l'Université d'Ottawa (la « Fondation ») étant donné que la Fondation recueille des fonds et détient des ressources qui sont utilisées au profit de l'Institut. La Fondation coordonne et promeut les activités de financement et de dotation pour appuyer et financer les projets d'immobilisations de l'Institut ainsi que divers autres programmes et activités comme la recherche, les soins aux patients, l'éducation et d'autres activités concernant la santé cardiovasculaire à l'Institut et à la Société de recherche de l'Institut de cardiologie d'Ottawa (la « Société »). La Fondation est constituée sans capital-actions en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*. La Fondation est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu du paragraphe 149(1)I) de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada* et est donc exonérée de l'impôt sur le revenu.

Les débiteurs comprennent un montant de 148 \$ (132 \$ en 2022) dû par la Fondation, principalement pour le financement des immobilisations. Les charges à payer comprennent un montant de néant \$ (5 378 \$ en 2021) dû à la Fondation.

Au cours de l'exercice, l'Institut a reçu un financement de 1 139 \$ (1 175 \$ en 2022) de la Fondation pour soutenir les programmes cliniques, l'achat d'équipement et les programmes d'immobilisations.

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

31 mars 2023 (en milliers de dollars)

15. Opérations avec les apparentés (suite) :

c) Société de recherche de l'Institut de cardiologie d'Ottawa :

L'Institut a un intérêt économique dans la Société de recherche de l'Institut de cardiologie d'Ottawa (la « Société »). Le but de la Société est d'effectuer, d'acquérir, de solliciter ou de recevoir des contributions de recherche pour l'exploitation et le maintien de laboratoires et d'une installation de recherche au profit de l'Institut. La Société est un organisme de bienfaisance enregistré et, à ce titre, elle est exonérée de l'impôt sur le revenu en vertu du paragraphe 149(1)I) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. De plus, la société est considérée comme une société sans but lucratif pour la recherche scientifique et le développement expérimental au sens du paragraphe 149(1)I) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. La Société est constituée sans capital-actions en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*.

Au 31 mars 2023, l'Institut avait des débiteurs s'élevant à 103 \$ (166 \$ en 2022) au titre de projets d'immobilisations en cours et d'autres coûts engagés pour le compte de la Société; et des charges à payer s'élevant à 26 737 \$ (8 912 \$ en 2022), qui comprennent le financement reçu pour le compte de la Société, la rémunération des employés et les autres coûts de soutien engagés par la Société pour le compte de l'Institut. Ces montants ne portent pas intérêt et ne sont pas assortis de modalités de remboursement précises.

Au cours de l'exercice, l'Institut a versé à la Société un financement de base de 29 595 \$ (9 715 \$ en 2022) à l'appui de la recherche. Ces montants sont inclus à la rubrique « Fournitures et autres dépenses » dans l'état des résultats.

La Société fournit gratuitement des services de gestion de la paie à l'Institut pour un groupe restreint d'employés. Tous les coûts liés à la rémunération et aux avantages sociaux sont remboursés mensuellement par l'Institut. Au cours de l'année, un total de 9 769 \$ (7 226 \$ en 2022) en salaires et avantages sociaux a été remboursé à la Société par l'Institut.

d) Association des anciens patients et des auxiliaires :

L'Institut a un intérêt économique dans l'Association des anciens patients et l'Association des auxiliaires (les « Associations ») de l'Institut de cardiologie d'Ottawa. Les Associations ont pour objet de recueillir et de recevoir des fonds qui seront distribués à divers programmes et projets d'immobilisations de l'Institut, de la Société et de la Fondation. Elles sont des entités exonérées d'impôt créées en vertu des lois de l'Ontario.

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

31 mars 2023 (en milliers de dollars)

16. Obligations contractuelles :

En vertu de baux à long terme et de contrats avec des fournisseurs pour divers services et équipements, l'Institut s'est engagé à effectuer divers paiements au cours des prochaines années, selon les estimations suivantes :

2024	169 \$
2025	125
2026	125
2027	21

Comme il est indiqué à la note 15, l'Institut a conclu une entente de service à long terme avec l'Hôpital pour plusieurs services fournis par l'Hôpital. L'entente est en vigueur jusqu'au 31 mars 2026. Chaque entente sur les niveaux de service est négociée annuellement à la juste valeur du marché, en fonction des services rendus et du volume d'activités.

17. Éventualités :

- a) L'Institut est impliqué dans des griefs et des litiges liés aux employés, dont l'issue n'est pas déterminable pour le moment. Tout passif ou paiement découlant de ces dossiers sera constaté dans l'exercice au cours duquel le résultat sera raisonnablement déterminable et les montants en cause peuvent être estimés.
- b) Un groupe d'hôpitaux, dont l'Institut fait partie, a créé le Healthcare Insurance Reciprocal of Canada (HIROC). Le HIROC est enregistré à titre d'assurance mutualité en vertu de la Loi sur les assurances, laquelle autorise des personnes à échanger entre elles des contrats réciproques d'indemnisation ou d'assurance. Le HIROC facilite la prestation d'une couverture d'assurance responsabilité civile aux organismes de soins de santé des provinces et des territoires où elle il agréé. Les souscripteurs versent une prime annuelle qui est fixée par calcul actuariel. Ces primes font l'objet d'une évaluation dans le cas de pertes supérieures à la prime que le groupe de souscripteurs pourrait connaître, le cas échéant, pour les années où ils sont souscripteurs. Aucune évaluation de la sorte n'avait été effectuée en date du 31 mars 2023.
- c) En vertu d'une lettre de crédit d'un montant de 386 \$ (386 \$ en 2022), il incombe à l'Institut d'achever le projet de construction et de rénovation, dont l'achèvement substantiel a eu lieu en janvier 2020, conformément à l'entente sur le plan du site conclue par l'Institut avec la Ville d'Ottawa. Cette lettre de crédit expire le 31 décembre 2023.
- d) L'Institut dispose, sous la forme d'une sûreté de deuxième rang sur tous ses biens personnels, d'une facilité de crédit que la Fondation de l'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa a conclue avec la Banque Royale du Canada, qui se compose d'une facilité à taux fixe (10 000 \$). Le solde de la facilité à taux fixe au 31 mars 2023 était de 5 301 \$ et viendra à échéance le 31 janvier 2028; il porte intérêt au taux de 2,10 %, majoré d'un écart, lequel a été fixé au moyen d'un contrat de SWAP à terme.

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

31 mars 2023 (en milliers de dollars)

17. Éventualités (suite):

e) Le 29 novembre 2022, la Cour supérieure de l'Ontario a déclaré nulle et sans effet la Loi de 2019 visant à préserver la viabilité du secteur public pour les générations futures, connue sous le nom de projet de loi 124. Le 29 décembre 2022, la province de l'Ontario a interjeté appel de la décision de la Cour supérieure, mais le gouvernement n'a pas demandé de sursis d'exécution de la décision. Cette décision a entraîné des dispositions de modification qui exigeaient une reprise des négociations avec certains groupes syndicaux sur la rémunération pour les années qui étaient auparavant plafonnées par la loi. L'Institut a comptabilisé des passifs en fonction des montants de règlement subséquents et de l'estimation par la direction des montants de règlement potentiels.

18. Financement de la part du ministère de la Santé en raison de la pandémie :

En raison de la pandémie de coronavirus (« COVID-19 ») qui sévit, le ministère de la Santé (le « Ministère ») a annoncé plusieurs programmes de financement visant à aider les hôpitaux à supporter les coûts de fonctionnement et les coûts en capital différentiels et les baisses de revenus découlant de la COVID-19. Outre ces programmes, le Ministère autorise les hôpitaux à réaffecter les fonds inutilisés de certains programmes au financement des coûts, des pertes de revenus et des autres pressions budgétaires dus à la COVID-19, au moyen d'un rapprochement général des fonds.

Bien que le Ministère ait donné des directives concernant le montant maximal des fonds pouvant être attribués à l'Institut et les critères d'admissibilité et de constatation des revenus, celles-ci continuent d'évoluer et pourraient faire l'objet d'une révision et d'une clarification après l'approbation des présents états financiers. Le Ministère a également indiqué que tout le financement lié à la COVID-19 était soumis à un examen et à un rapprochement, avec la possibilité d'ajustements au cours de l'exercice suivant.

L'estimation par la direction des revenus à recevoir du Ministère en raison de la COVID-19 se fonde sur les dernières directives du Ministère et sur les conséquences de la COVID-19 sur les activités, les revenus et les dépenses de l'Institut. La direction a analysé les exigences et fourni une estimation des montants justifiables en fonction des renseignements disponibles à jour. Tout ajustement que la direction apportera à l'estimation des revenus à recevoir du Ministère sera pris en compte dans les états financiers de l'Institut au cours de l'année du versement.

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

31 mars 2023 (en milliers de dollars)

18. Financement de la part du ministère de la Santé en raison de la pandémie (suite):

L'Institut a comptabilisé le financement du ministère de la Santé pour les dépenses de fonctionnement différentielles liées à la COVID-19 s'élevant à 379 \$ (2 375 \$ en 2022).

L'Institut a également constaté la somme de 3 949 \$ (7 488 \$ en 2021) au titre des fonds du Ministère pour couvrir les primes chirurgicales découlant de la COVID-19.

L'Institut a également comptabilisé un montant de 2 214 \$ (378 \$ en 2021) obtenu du Ministère pour couvrir d'autres dépenses liées à la COVID-19, comme la rémunération des employés et des médecins en situation de pandémie.

19. Informations comparatives

Certaines informations comparatives ont été reclassées pour être conformes au mode de présentation des états financiers adopté pour l'exercice en cours.